



Entente Atom'Sports Badminton Pierrelatte



REGLEMENT INTERIEUR

Mis à jour le 07/09/2019

Le règlement intérieur est rédigé par le président et validé par le comité.
La prise d'une licence auprès de l'EBP26 vaut pour acceptation de la part du licencié.

1. L'adhésion

Tout adhérent s'engage à rendre un dossier d'inscription **complet** à un responsable de séance dans un délai de 15 jours après la remise du dossier. Passé ce délai, l'adhérent pourra se voir refuser l'accès au terrain. Ce dossier comprend :

- Le **certificat médical** à faire compléter par votre médecin si votre dernier certificat médical a plus de 3 ans (voir trame à utiliser obligatoirement en Annexe). Sinon le **questionnaire de santé et son attestation** (voir trame à utiliser obligatoirement en Annexe), sont à compléter. Si l'une des réponses à ce questionnaire est positive, un certificat médical récent est demandé.
- Le **paiement de la licence**, qui comprend la licence FFBAD ainsi que l'adhésion au club,
- La **fiche d'adhésion** dûment remplie,

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'**EBP 26**.

L'adhésion à l'Entente de Badminton de Pierrelatte implique l'acceptation des statuts ainsi que du présent règlement intérieur. Cette acceptation est réalisée en signant la fiche d'adhésion.

2. Assurance Fédération Française de Badminton

La Fédération Française de Badminton a souscrit auprès de GENERALI, pour son compte ainsi que celui de ses membres affiliés et licenciés, un contrat d'assurance. La gestion de ces contrats a été confiée au courtier, AIAC Courtage, qui est l'interlocuteur privilégié de la FFBAD et de ses membres affiliés et licenciés.

Lorsque ce dernier est victime d'un accident corporel, le licencié (ou le club) doit le déclarer auprès d'AIAC Courtage, **dans les 5 jours au plus tard**, à l'aide du formulaire de déclaration présent en Annexe.

Vous trouverez les garanties prises en charge, le lien vers le site de déclaration d'accident et le guide utilisateur sur le site de la FFBAD rubrique assurance (<http://www.ffbad.org/la-ffbad/1-assurance/>).



Entente Atom'Sports Badminton Pierrelatte



3. Les créneaux

Les horaires, lieux et différents types d'entraînement sont les suivants :

Lundi : 18h00 à 20h00	Halle des sports de Pierrelatte	Entraînement jeunes dirigé
Lundi : 20h00 à 22h00	Halle des Sports de Pierrelatte	Entraînement adultes dirigé
Mardi : 20h30 à 22h30	Halle des Sports de Pierrelatte	Entraînement libre adultes
Jeudi : 20h30 à 22h30	Halle des Sports de Pierrelatte	Entraînement libre adultes

Lors des vacances scolaires ces horaires peuvent être amenés à être élargies, les informations seront envoyées par mail et publiées sur notre page Facebook. Il n'y aura pas d'entraînements dirigés durant ces périodes, les créneaux (s'ils sont disponibles) deviendront des entraînements libres adulte.

Les créneaux d'entraînements dirigés sont gérés par des animateurs du club.

4. Le matériel

Le club dispose d'un accord avec l'équipementier **Lardesport** (raquettes / volants / recordage des raquettes).

Les joueurs doivent avoir des chaussures à usage exclusif pour badminton (chaussures spécifiques au badminton et à semelles claires) dans le but d'éviter toute blessure et ne pas abîmer le revêtement des terrains.

Les volants d'entraînement et de loisirs sont fournis par l'EBP. (plastique) Toutefois la volonté du club étant orienté compétition, la très grande majorité d'entre nous s'entraîne en volants plume de type **RSL N°3** (homologués compétitions). Ces volants ne sont pas fournis mais proposés à la vente par le club à des tarifs préférentiels (10€ la boîte au lieu de 20€) pour la consommation personnelle ou pour les compétitions.

Un prêt de raquette sera possible en début d'année (dans la limite du stock disponible). Toutefois il sera nécessaire que chaque joueur (jeune et adulte) se dote de son propre matériel durant l'année.



Entente Atom'Sports Badminton Pierrelatte



5. Les entrainements

L'entraîneur est maître du terrain durant les heures d'entraînement.

Chaque joueur s'engage à respecter les consignes des entraîneurs (entraînements, exercices et étirements) ainsi que de respecter strictement les horaires pour ne pas déranger le bon déroulement de l'entraînement. Le non-respect des consignes peut entraîner une expulsion des séances d'entraînements.

Des groupes seront formés durant les entraînements, ces groupes seront définis par les entraîneurs en fonction du niveau de chacun. Un changement de groupe ne peut se faire sans l'accord de l'ensemble des entraîneurs présents sur le créneau.

6. Tournois

Les inscriptions aux tournois doivent se faire directement via le site badiste : <https://badiste.fr/>.

Les frais d'inscriptions sont à régler le jour même de l'inscription. Dans le cas où les frais ne seront pas réglés, aucune autre inscription à un tournoi ne pourra être prise en compte.

Il est recommandé aux joueurs du club de porter le maillot du club lors des tournois.

7. Les interclubs

Les équipes d'interclub seront fixées en début de saison et pourront éventuellement être complétées en cours de saison après accord du capitaine de l'équipe.

Toute personne inscrite se devra d'y participer. Les indisponibilités devront être signalées au plus tôt au capitaine de l'équipe. L'exclusion de l'équipe du joueur pourra être prononcée en cas de non-respect de cette règle.

Le club prend en charge les frais d'inscription et les volants.



Entente Atom'Sports Badminton Pierrelatte



8. Modalités / Sanctions

a. Interne

Pour assurer une bonne ambiance au sein du club, des mesures disciplinaires pourront être prises par les membres du comité en cas de non-respect des règles de bonne conduite (cris répétés, jets de raquettes, comportement inapproprié, etc.). Ces sanctions seront émises de manière progressive :

- Rappel à l'ordre verbal (à 3 reprises maximum),
- Exclusion temporaire du club (suspension de 3 entraînements),
- Exclusion définitive du club.

b. Externe

Le règlement de la Fédération Française de Badminton prévoit une série de sanctions en cas de non-respect des règles des tournois homologués. Ces sanctions sont la suspension (pour une durée déterminée) des joueurs incriminés ainsi que des sanctions financières. Le club ne supportera en aucun cas les conséquences financières de ces sanctions. Les joueurs inscrits dans les tournois s'engagent donc à rembourser le club dans les quinze jours sous peine d'exclusion.

Les personnes inscrites à un tournoi se doivent d'y participer. Les joueurs qui ne se présentent pas à la convocation encourent une suspension de 2 mois par la Fédération (6 mois pour une récidive).

En cas d'une impossibilité pour une raison valable, il est indispensable de prévenir le responsable des tournois de l'EBP ; le club a 48h pour se justifier de votre absence. Sinon, prévenir directement le club organisateur. Le remboursement des frais d'inscription se fait par le club organisateur et suivant ses propres modalités.

La tenue vestimentaire est très importante et peut être un motif de disqualification : un short et un tee-shirt sont le minimum.

Toute sanction, qu'elle soit d'origine fédérale ou club, ne pourra amener à un remboursement, partiel ou total, de la licence ou de la part club.

9. Joueurs mineurs

Les adultes qui amènent un enfant mineur doivent s'assurer de la présence d'un membre majeur du club sur le terrain. Cet adulte reste légalement responsable de l'enfant durant le premier quart d'heure de présence, soit jusqu'à 18h15 pour l'entraînement du lundi.

Le créneau d'entraînement jeunes est réservé pour les jeunes de 8 à 15ans inclus au moment de l'adhésion. Au-delà de 16ans, si leur niveau le permet, et avec l'accord de l'entraîneur, ils peuvent basculer sur les créneaux adultes.

La fiche d'adhésion doit être dûment complétée par le représentant légal de l'enfant.



Entente Atom'Sports Badminton Pierrelatte



Des tournois sont organisés pour les enfants sous forme de TDJ (Tournoi Départemental Jeunes) par le club ou les départements Drôme/Ardèche. Pour participer à ces tournois, il est nécessaire de se rapprocher du Responsable Jeunes : **FIGLIA Yoann**

10. Les paiements

Pour tout paiement (licence, matériel, tournoi) le club accepte les moyens de paiement suivants :

- Chèque
- Virement
- Espèces (à limiter)

Pour les paiements par virement, il est **obligatoire** d'indiquer dans l'objet de ce dernier les informations suivantes :

- Votre Nom
- Le motif
- Le nombre (le cas échéant)

Exemple : DURAND VOLANT X2 / DUPONT TOURNOI PIERRELATTE

En l'absence de ces informations, il nous sera impossible de faire un suivi comptable et le paiement sera considéré comme un don. (On vous remercie d'avance)